

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 14 DECEMBRE 2017 à 20 Heures 30

L'an deux mille dix sept, le jeudi quatorze décembre à 20h30

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GAUDRIAULT Damien.

Présents : Mr Damien GAUDRIAULT, Mme Angéline CLADIERE, Mme Bernadette HOSPITAL, MM. Grégory GAWLAS, René LEYHAROUX, Jean-Louis THINQUE, Mme Marielle COMTE, MM Christian HOSTIER.

Absent : MM Richard CAVELIER, Roland LACORRE-MELON.

Secrétaire de séance : Mme Marielle COMTE.

1) Indemnités du receveur :

Monsieur le maire expose à son conseil qu'une délibération doit être prise pour les indemnités du receveur. Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de rester comme les années précédentes et de verser la somme de 30.49 euros qui correspond à l'indemnité de confection budget.

2) Information NBI secrétaire de Mairie :

Monsieur le maire informe son conseil que la secrétaire de Mairie à droit à 15 point majoré de NBI sur son salaire. et que pour cela il doit prendre un arrêté. Le Conseil Municipal décide d'appliquer celle-ci à compter de janvier 2018.

3) Délibération projet éolien

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération d'Issoire est devenue compétente en matière de déploiement de projet éolien sur son territoire. Aujourd'hui afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire que la commune réaffirme sa volonté de voir aboutir ce projet.

Après délibération le conseil municipal accepte 7 voix pour et 2 voix contre, pour la mise en place de ce projet.

4) Délibération renouvellement à la convention au Pôle santé au travail :

Monsieur le Maire expose à son conseil qu'il doit délibérer afin de renouveler la convention au Pôle santé au travail avec le Centre de Gestion Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 21H40